



- [Thématiques](#)
- [Actualités](#)
- [Activités](#)
- [À propos](#)
- [Permanences](#)
- [Services](#)
- [Poser une question](#)

Sélectionner une page

Chercher du travail : sites utiles

Sites utiles d'aide à la recherche d'emploi en Belgique...



- [Thématiques](#)
- [Actualités](#)
- [Activités](#)
- [À propos](#)
- [Permanences](#)

- [Services](#)
- [Poser une question](#)

Sélectionner une page

Arae

Liste des ateliers de recherche active d'emploi à Bruxelles...



- [Thématiques](#)
- [Actualités](#)
- [Activités](#)
- [À propos](#)
- [Permanences](#)
- [Services](#)
- [Poser une question](#)

Sélectionner une page

Les métiers de la coopération

Tout savoir sur les métiers de la coopération : coopération non gouvernementale, coopération gouvernementale et multilatérale ou institutionnelle...



- [Thématiques](#)
- [Actualités](#)
- [Activités](#)
- [À propos](#)
- [Permanences](#)
- [Services](#)
- [Poser une question](#)

Sélectionner une page

Formation en alternance : une nouvelle appli pour trouver un stage !



La formation en alternance, c'est la possibilité d'apprendre un métier dès 15 ans en alternant cours théorique (1 à 2 jours/semaine) et stage en entreprise (3 à 4 jours/semaine).

Mais ce n'est pas toujours facile de trouver un stage de

qualité dans une entreprise désireuse de s'investir auprès des apprenants...

Lancée le 1er juin, l'application **Stage+** veut pallier à ce problème en facilitant la prise de contact entre jeunes et entreprises.

Concrètement, les entreprises formatrices agréées y déposent des offres de formation. Il te suffit de créer un compte pour avoir accès à la liste de stage.

Secteurs disponibles : Agriculture et jardin ; Alimentation et Horeca ; Art, artisanat et patrimoine ; Audiovisuel et informatique ; Coiffure et esthétique ; Construction ; Elevage et soins animaliers ; Industrie ; Maintenance industrielle ; Logistique et transport ; Réparation de véhicules automobiles et de motocycles ; Service aux personnes ; Tourisme et loisirs ; Travaux de bureau et gestion ; Vente et marketing.

Un stage t'intéresse ? Tu soumetts alors ta candidature !

Rendez-vous sur <https://stageplus.be/> !



- [Thématiques](#)
- [Actualités](#)
- [Activités](#)
- [À propos](#)
- [Permanences](#)
- [Services](#)
- [Poser une question](#)

Sélectionner une page

Une allocation « métier en pénurie ou « mobilité interrégionale »



Dans le cadre de la stratégie visant à augmenter le taux d'emploi, le gouvernement fédéral a adopté un arrêté royal prévoyant deux nouveaux incitants pour les chômeurs de longue durée : l'allocation « métier en pénurie » et l'allocation « mobilité interrégionale ». Ces deux allocations qui pourront chacune être cumulée avec un salaire seront disponibles dès ce mois de **septembre 2022**.

De quoi s'agit-il ?

Les chômeurs bénéficieront du maintien partiel et temporaire de leurs allocations de chômage s'ils reprennent le travail dans un métier en pénurie OU dans une entreprise ou institution située dans une autre région que celle dans laquelle ils ont leur résidence principale, à condition que le contrat de travail pour lequel l'avantage est demandé ait une durée prévue d'au moins 3 mois.

Attention : Il s'agit d'un avantage partiel et temporaire. En

effet, le montant journalier des allocations « métier en pénurie » et « mobilité interrégionale » correspond à **25% du montant journalier de l'allocation de chômage** et cette allocation est octroyée durant **une période maximale de 3 mois** (calculée de date à date, à partir du premier jour du contrat de travail pour lequel l'allocation est demandée).

Les deux allocations ne peuvent en aucun cas être cumulées ou utilisées successivement dans le cadre du même contrat de travail. Enfin, l'allocation « métier en pénurie » ne peut être accordée qu'**une seule fois**, pour **un seul contrat de travail** durant l'ensemble de la carrière du travailleur.

Pour aller plus loin : voyez l'[Arrêté royal du 22 juin 2022](#) instaurant une allocation supplémentaire pour les chômeurs de longue durée qui reprennent le travail dans une autre région ou dans un métier en pénurie.

[RGPD](#)

[Politique de cookies \(EU\)](#)

- [Suivre](#)
- [Suivre](#)
- [Suivre](#)

INFOR JEUNES ASBL

Chaussée de Louvain, 339
1030 Bruxelles
Tél.: 02 733 11 93
inforjeunes@jeminforme.be



actiris

.brussels

au coeur de l'emploi



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES